

## Ouverture d'un nouveau parking à deux pas de l'A43 - 09/01/2015



C'est mardi 23 décembre que le parking de covoiturage situé tout près de l'échangeur autoroutier de L'Isle d'Abeau (sortie n°7) a ouvert. Conduits par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI), les travaux de avaient débuté à la mi-juillet pour une durée de cinq mois. Le coût global s'élève à 1,169 million d'euros TTC, co-financé entre la CAPI et l'Aréa. L'objectif consistait à encourager le covoiturage tout en encadrant le stationnement sauvage spontané aux abords de l'échangeur. Les automobilistes disposent ainsi d'un lieu plus sûr pour [adopter](#)

un mode alternatif à la voiture individuelle pour leurs déplacements.

La volonté de la CAPI est claire : l'essor du covoiturage ne peut que passer par l'aménagement de parcs-relais adaptés et sécurisés. La création du nouveau parking de covoiturage de La Grive est un bel exemple. Il comporte 125 places, dont trois places PMR (Personnes à Mobilité Réduite), ainsi qu'une aire de dépose-minute.

A ce jour, le territoire de la CAPI compte 445 places de parking de covoiturage. En 2014, quatre parcs-relais ont donc ouvert sur les communes de Ruy-Montceau, Nivolas-Vermelle (Ruffieu), Saint-Savin (Flosailles) et donc Bourgoin-Jallieu (La Grive). Pour 2015, on parle d'un nouvel aménagement à Bourgoin-Jallieu, au "Rivet" (échangeur autoroutier n°8). Par ailleurs, des parcs-relais existaient déjà sur les communes de Saint-Quentin-Fallavier (Chesnes A43), et Bourgoin-Jallieu (Stade de la Prairie).

Simple d'utilisation, pratiques et sympathiques, les sites de covoiturage de la CAPI mettent en relation les usagers du territoire. Ceux-ci répondent aux besoins des automobilistes en offrant une solution plus sécurisée que les pratiques "libres". De plus, la plupart des aires sont connectées à des arrêts de bus CAPI ou Transisère et aux réseaux cyclables et piétons. C'est aussi une "formule" économique puisque les [frais](#) d'essence et de péage sont partagés entre les utilisateurs. Par exemple, sur un trajet domicile-travail de 30 km, deux conducteurs qui alternent la conduite chaque semaine font chacun 1 760 euros d'économies par an ! En plus de faire des économies, le covoiturage est écologique puisque ce système diminue le trafic routier et le niveau de pollution. Il faut en effet savoir que pour les déplacements vers le lieu de [travail](#), le [taux](#) d'occupation moyen des véhicules est de 1,07 personne par véhicule. Seuls 3,5 % de ces déplacements s'effectuent en covoiturage. Le covoiturage permet enfin l'accès aux zones peu desservies par les transports publics. Alors, si vous proposez ou recherchez un trajet, n'hésitez pas à vous inscrire sur l'adresse [internet](#) suivante : [www.capi-covoiturage.fr](http://www.capi-covoiturage.fr). La démarche est simple et gratuite. Elle fera autant de bien à la planète qu'à votre porte-monnaie.

Carole Muet